

ECHOS DU CONSEIL

Date du Conseil Municipal	16 Mai 2011
Rédacteur	Philippe Gavillet
Titre	Echos du Conseil Municipal du 16 Mai 2011
Titre Archivage	Format : CM_yymm-Initiales-Rédacteur-Titre.doc CM_1105-PhG-Budget+Divers.doc

Echos du Conseil Municipal du 16 Mai 2011

Le Conseil Municipal était encore consacré principalement aux Comptes Administratifs 2010 et Décision modificatives des budgets 2011 (Commune, Zone Artisanale et Forêt). A notre habitude, nous avons étudié en détail les documents relatifs et apporté nos remarques pertinentes.

Compte Administratif 2010

Dépenses d'investissements

On constate un taux de réalisation très faible de 46%, alors que les frais financiers ont déjà été engagés.

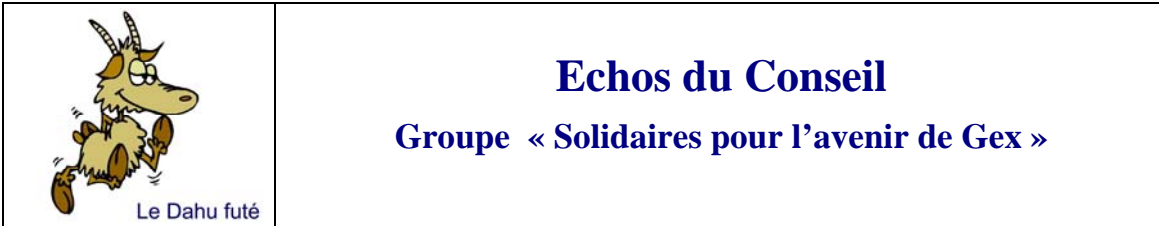
Dépenses de fonctionnement

Commentaire : Le budget énergie-électricité représente **52%** du chapitre 60 (augmentation de **12.7%** par rapport à 2009). Comme nous l'avons fait remarquer lors du débat d'orientations budgétaires, il faut que la commune prévoit des investissements conséquents dans les années à venir pour limiter cette inflation galopante

Quelques questions relatives à des augmentations de dépenses (très) substantielles :

Article	Année 2009	Année 2010	Augmentation
Locations mobilières	45336€	98322€	* 2.17
Matériel roulant	41010€	84690€	*2.10
Transport collectif	13677€	20444€	+49%
Voyages & Déplacements	4370€	13754€	* 3.15
Réceptions	1014€	? pas de réceptions en 2010	
Autres droits	393€	8186€	* 20
Indemnités de résidence	26814€	41486€	*1.54

Echos du Conseil	
------------------	--



On nous a répondu que certaines augmentations étaient occasionnelles (ex : Matériel roulant : réparation de véhicule), que d'autres étaient dues à des « changements d'article budgétaire » demandés par le Percepteur ?. Quelques unes (ex : Indemnités de résidence) sont restées sans explication !

Nous avons nettement ressenti que nos observations (les seules sur des questions budgétaires, comme d'habitude !) étaient plutôt malvenues. On nous a dit que nous « ergotons », comme si toute discussion du budget n'était pas souhaitable, ni souhaitée (voir notre page d'humeur du mois). Désolé, mais le Dahu futé continuera d'ergoter, tant il est indispensable qu'un budget communal doive être analysé scrupuleusement dans ses choix et ses détails.

Nous avons encore été les seuls à voter contre la Décision Modificative du Budget 2011 de La Commune.

Cession de l'emprise de Château Gagneur

Nous avons régulièrement plaidé pour l'achat du domaine du Château Gagneur, au cours de la mandature précédente, jusqu'à ce que la Majorité se décide enfin à l'acquérir. Nous pensions (et pensons toujours), vu sa superficie et sa situation exceptionnelle, que la commune devait le destiner en priorité à des aménagements publics.

Nous avons exprimé ce souhait dans nos commentaires à l'Enquête publique de la révision du PLU en 2010 : « Néanmoins, nous regrettons que notre avis sur l'aménagement de Château Gagneur n'ait pas été pris en compte par le bureau d'études qui a suivi celui de la majorité. Il y avait une possibilité de se réserver une partie de ce terrain en conservant ou non un bâtiment pour des aménagements publics, comme un Centre de Loisirs. Cet aménagement avait d'ailleurs été pressenti même par la majorité, au moment de l'acquisition de la propriété (septembre 2008). Il n'y aura donc dans ce parc que des constructions d'immeubles dont certains sont néanmoins réservés aux logements sociaux comme l'impose la loi. »

Le Conseil Municipal a décidé de céder 3ha, 72a à la Société VINCI pour la réalisation d'un programme de 210 logements (dont 70 sociaux). La Commune prendra à sa charge la construction d'un giratoire et la liaison avec la rue de Rogeland, à laquelle VINCI aurait dû participer. Une résidence sociale est prévue sur une emprise de 1600 m², le terrain étant mis à disposition de Habitat et Humanisme par bail emphytéotique.

Sans minimiser l'intérêt des logements sociaux, nous avons voté contre cette décision, en cohérence avec notre position déjà exprimée, c'est-à-dire avec notre conviction qu'il était bien préférable de réserver ce domaine aux aménagements publics futurs.